



QUOI COMPOSTER ?

On peut composter :

- Branchages, produits d'élagage (broyés)
- Epluchures de fruits et légumes
- Gazon, mauvaises herbes
- Fleurs fanées, feuilles mortes
- Paille, foin
- Marc de café, filtres, sachet de thé
- Coquilles d'oeufs
- Sciures et copeaux de bois
- Essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier (non colorés, parfumés ou imprégnés de produits nettoyants)
- Papiers non imprimés en petite quantité
- Cendres de bois non traité en petite quantité



On ne peut pas composter :

- Restes de viandes et poissons
- Déchets traités chimiquement
- Excréments d'animaux
- Papiers imprimés
- Emballages (plastique, métal, verre...)
- Détergents, peinture
- Gravais
- Huile, produits laitiers





ZOOM SUR LES TONTES ET LES AGRUMES

Compostage des agrumes et des bananes



Certaines publications déconseillent le compostage de ces matières. Cela est dû aux traitements chimiques qu'ils subissent en chambre froide.

Seul l'apport en très grand nombre dans le compost pourrait le contaminer. Une solution : préférer les produits biologiques. Ces derniers se décomposent très bien une fois l'activité du compost bien lancée.

Compostage des tontes de gazon

Elles sont souvent à l'origine d'odeurs désagréables, à cause de leur forte teneur en eau et en azote.

Pour les composter, il suffit de les mélanger avec d'autres déchets tels que des feuilles mortes, des branchages broyés... Ou éventuellement, vous pouvez laisser sécher l'herbe coupée avant de l'incorporer au compost.

De plus, le gazon coupé peut directement servir en couverture de sol (mulch) pour limiter le développement de végétation indésirable au pied des arbustes, haies...



Mulch

